



Assemblée générale

10 juin 2010

Pôle universitaire de Gestion, Université de Bordeaux

I – Rapport d’activité 2009-2010

Après quatre années d’existence, le nombre d’adhérents à l’AFDA continue de progresser puisque nous en sommes à 265 adhérents à jour de leur cotisation pour l’année 2009-2010. Sur les quatre années cumulées d’existence de notre association, il faut souligner que ce sont près de 500 personnes qui ont adhéré. Il serait très lourd pour le trésorier et le président de faire des rappels individualisés. Aussi en est-il appelé à la vigilance de chacun pour veiller à réadhérer chaque automne à l’AFDA. Le président rappelle, en effet, que les adhésions courent pour l’année universitaire, c’est-à-dire de début septembre à fin août.

La composition de notre association est très largement dominée par le public universitaire (qu’il s’agisse d’enseignants-chercheurs ou de doctorants). Mais un certain nombre de soutiens non universitaires sont à signaler.

Enfin, 6 laboratoires de recherche ont adhéré ou renouvelé leur adhésion. Leur concours est particulièrement précieux d’un point de vue financier et constitue un encouragement. Le président, constatant toutefois une baisse des adhésions des laboratoires (6 aujourd’hui contre 13 en 2006-2007) lance un appel de chacun à faire adhérer son laboratoire d’appartenance. A ses yeux, le recul des adhésions est sans doute lié à des problèmes de vigilance ou de lourdeur des procédures comptables.

Comme chaque année, le président signale que les adresses électroniques ou postales dont dispose l’association pour un bon nombre d’adhérents sont probablement erronées parce que les courriels et les courriers reviennent comme n’ayant pu être acheminés. Il présente ses excuses à tous les adhérents qui ne reçoivent pas ou plus un seul courriel ou courrier et leur demande de bien vouloir communiquer leurs adresses exactes. Ils peuvent le faire en envoyant un courriel à l’AFDA.

Il insiste aussi sur le fait que la faiblesse des moyens financiers et surtout humains de l’association impose de ne communiquer que par courriers électroniques et que seules les brochures des colloques accompagnées des bulletins d’adhésion et d’inscription sont adressées par la voie postale. Ceci explique que certains adhérents, qui n’ont pas communiqué d’adresse électronique, ne reçoivent que très peu d’informations sur la vie de l’association. Il leur est cependant possible d’en être informé en visitant le site Internet.

Evoquant un dernier point matériel, le président indique qu'il reçoit de temps à autre des demandes de confirmation de ce qu'une adhésion est bien enregistrée ou une cotisation encaissée. Il est vrai que l'association n'accuse pas automatiquement réception des adhésions et cotisations. Le travail bénévole du trésorier est en soi suffisamment prenant pour qu'il ne lui soit pas demandé une telle chose. Il convient donc de considérer l'encaissement du chèque de cotisation, attesté par les relevés de compte bancaire, comme valant adhésion ou renouvellement de l'adhésion.

S'intéressant ensuite au bilan de l'année écoulée (2009-2010), le président estime qu'elle marque l'entrée des activités de l'AFDA dans une phase de croisière. Ont ainsi été pérennisées les activités désormais classiques (colloque de juin, Printemps de la jeune recherche, prix de thèse, site Internet, colloque d'automne).

Il fait tout d'abord état de la restructuration en profondeur du site Internet, grâce au travail efficace et enthousiaste de l'un des adhérents Monsieur Didier Girard. Il avait antérieurement débloqué le site précédent qui était resté un temps hors service au printemps 2008 ; il a doté au début du printemps d'un site beaucoup plus performant, complet et susceptible d'améliorations futures.

Grâce à Didier Girard, le site est aussi maintenant régulièrement mis à jour. Cela concerne principalement les annonces de colloques et conférences émanant des laboratoires universitaires. Le président se réjouit de constater que l'AFDA est maintenant très souvent contactée pour qu'une annonce soit insérée sur le site. Celui-ci est devenu, comme cela était souhaité à l'origine, le meilleur moyen d'être informé de la plupart des manifestations organisées en France en matière de droit administratif.

Cela lui vaut d'ailleurs une fréquentation honorable. Depuis la mise en ligne du nouveau site, il est possible de connaître les statistiques : le site bénéficie d'environ 1700 visites par mois. Evidemment, plus il contiendra d'informations utiles, plus il sera visité. Le président renouvelle pour cela ses appels antérieurs à une communication à l'AFDA de tout ce qui, dans la vie des laboratoires de droit administratif, est susceptible d'intéresser la communauté des administrativistes (séminaires, colloques, conférences, soutenances de thèses, etc.).

Outre l'amélioration du site Internet, le président constate que les mois écoulés ont été fort riches.

Tout d'abord, la RFDA a publié dans son numéro 5 de 2009, les quatre contributions du Premier Printemps de la jeune recherche qui s'était tenu l'an passé à Montpellier et avait été consacré à l'œuvre de Jean Rivero. Le professeur Jacques Moreau, qui en avait assuré l'animation, a joint une présentation à cette publication.

Autre publication, les actes du colloque de Montpellier sur *La doctrine en droit administratif* sont parus en janvier. Une nouvelle fois, des délais relativement brefs de publication ont pu être tenus grâce à la diligence des intervenants du colloque et à l'efficacité de l'éditeur, LexisNexis.

Les actes du colloque de Montpellier constituent le tome 3 de la collection « les travaux de l'AFDA » au sein de la collection « Colloques et Débats » chez LexisNexis.

Quelques semaines plus tôt s'était tenu à Sceaux, le 4 décembre dernier, la journée d'études sur *Le droit administratif vu par l'administration*, organisée en collaboration avec l'Institut d'Etudes du Droit Public de la Faculté Jean Monet (Paris Sud). Comme trop souvent hélas pour les colloques organisés en région parisienne, l'assistance a été un peu décevante mais les travaux des 4 tables rondes ont été fort riches. Ils ont été publiés dès le numéro 7/2010 de la Semaine Juridique Administration et collectivités territoriales. Il convient ici aussi de remercier les intervenants et l'éditeur pour leur diligence.

L'AFDA a par ailleurs décerné son prix de thèse 2010, dont la remise a eu lieu juste avant la tenue de l'Assemblée générale.

Le nombre de candidatures est légèrement en recul par rapport aux années antérieures puisque 11 candidatures ont été reçues (contre 15 antérieurement). Elles émanent de 7 universités différentes (Paris I, Paris II, Toulouse I : 2 ; Aix III, Bordeaux IV, Paris XI, Pau, La Réunion : 1).

Le jury réuni pour attribuer ce prix était composé comme les années antérieures, à parts égales, de représentants du comité d'honneur de l'association (Gérard Timsit, président, Jean-Claude Douence), de représentants du conseil d'administration (Catherine Ribot qui s'est chargée de l'organisation et Mathieu Doat) et de représentants des adhérents (Delphine Costa et Camille Broyelle). Le président les remercie de leur disponibilité et du soin apporté à la détermination du lauréat 2010.

Réuni le 6 mai dernier, le jury a couronné la thèse de Mademoiselle Nathalie Bettio sur *La circulation des biens entre personnes publiques*.

En plus des efforts habituels pour diffuser l'information sur l'existence de ce prix de thèse, par mailing, par insertion d'annonces dans les principales revues juridiques, le président propose que soit imprimée une affiche d'information qui sera diffusée chaque automne auprès des laboratoires. Cela devrait assurer un plus grand nombre de candidatures.

Le succès rencontré par la première édition du Printemps de la Jeune Recherche à Montpellier, a permis de poursuivre cette intéressante initiative. La deuxième édition, s'est tenue la veille de l'Assemblée générale et a été consacrée cette année à l'œuvre d'André de Laubadère. Le président remercie très vivement le professeur Yves Gaudemet d'avoir accepté de présider cette édition et d'avoir ainsi fait partager sa connaissance incomparable de cette œuvre et de son auteur. C'est également grâce à son entremise que cette manifestation a bénéficié de la présence de tous les enfants d'André de Laubadère qui, comme ceux de Jean Rivero l'an passé, ont été très sensibles à cette initiative.

Les quatre communications ont été sélectionnées, parmi 9 projets présentés, par un comité composé de Mme le professeur Pascale Gonod et de Messieurs les professeurs Yves Gaudemet, président, Pierre Bon et Philippe Yolka.

L'AFDA et les organisateurs ont pris en charge l'intégralité des frais de transport et de séjour durant les trois journées du colloque de Montpellier des 4 jeunes chercheurs sélectionnés. Enfin, leurs communications seront rassemblées et publiées dans un prochain numéro de la RFDA, grâce à la pérennisation de la collaboration avec cette revue.

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser, voire aboutir, sans l'énergie et la disponibilité des membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement

géographique, malgré les charges universitaires, le président souligne la permanence du travail collectif. Grâce à des réunions et aux échanges électroniques incessants, chacun des membres du conseil d'administration a pu participer à la réflexion et à l'élaboration des projets ; chacun a également accepté d'assumer une part des tâches administratives et matérielles.

Plus spécialement, le président remercie ici au nom de l'AFDA tous ceux qui ont contribué aux différentes manifestations de l'année écoulée :

- Camille Broyelle, directrice du Laboratoire d'Etudes de droit public de l'Université Paris Sud et Martin Collet, professeur dans cette université pour avoir si bien organisé en décembre dernier le colloque sur le *Droit Administratif vu par l'administration*.
- Catherine Ribot qui s'est chargée de l'organisation du prix de thèse avec le concours toujours aussi efficace de Mme Pillant Gomez et de Mme Nice pour l'Institut Cujas qui héberge l'AFDA,
- Fabrice Melleray qui n'a pas ménagé ses efforts pour que le colloque de Bordeaux soit une réussite,
- Jean du Bois de Gaudusson, et Ferdinand Mélin- Soucramanien, co-directeurs du GRECCAP et Jean-François Brisson, directeur du CERDARE
- Aude Rouyère et enfin Madame Martine Portillo, responsable administratif du GRECCAP, pour son aide précieuse et sa vigilance permanente qui a largement contribué à la réussite de ce colloque,

Comme chaque année, le président adresse des remerciements appuyés à Benoît Plessix pour la gestion toujours aussi sourcilleuse des (maigres) ressources de l'association.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité

II – Rapport financier 2008-2009.

Le président donne la parole sur le deuxième point de l'ordre du jour au professeur Benoît Plessix, trésorier de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

1. Recettes.

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres. La grande majorité des adhésions sont celles d'un montant de 30 euros ou, en raison du nombre d'étudiants adhérents, celles d'un montant de 10 euros, particulièrement nombreuses dans les nouvelles adhésions ou dans les renouvellements d'adhésions (voir rapport moral). Grâce aux membres bienfaiteurs, des adhésions de 75 euros ont également été perçues, ainsi que celles d'un montant de 250 euros pour les personnes morales, principalement des centres de recherches.

Au jour du 10 juin 2010, le solde du compte courant de l'Association s'élève à **7200 euros**, montant qui n'intègre pas les recettes résultant des adhésions et participations au colloque de Bordeaux (3305 euros), mais qui n'intègre pas non plus certaines dépenses mentionnées ci-dessous et relatives également au colloque de Bordeaux.

2. Dépenses

Outre les dépenses courantes d'achat de fournitures (enveloppes, papiers, timbres, etc.), l'assurance ou le fonctionnement du site internet, on note à ce jour :

- Au titre du prix de thèse, 1000 euros, ainsi que les frais d'organisation du jury (650 euros) ;
- Au titre de la participation à l'édition des colloques de l'AFDA, 1000 euros versés à LexisNexis.

S'agissant du colloque de Bordeaux des 9, 10 et 11 juin 2009, un système de financement identique à celui utilisé pour les colloques de Nancy et Montpellier a été utilisé. Il s'agit d'abord d'une participation financière des centres de recherches d'accueil du colloque et, ensuite, des financements obtenus par ces centres de recherches pour l'organisation du colloque. Il paraît en effet plus simple que les centres de recherches d'accueil prennent directement en charge les divers postes de dépenses plutôt que l'AFDA fasse des remboursements à ces centres de recherches.

Cette année, l'AFDA a pris en charge directement les déplacements des intervenants (2039 euros) et le paiement du dîner du jeudi soir au Café français (3150 euros).

Au titre des dépenses prises en charge directement par les institutions bordelaises, on notera :

- Une subvention de la région de 1500 euros ;
- Les titres de transport offerts par la Communauté urbaine (150 pour 3 jours) ;
- Une subvention de 1500 euros de l'UFR ;
- Une subvention de 1500 euros de l'Ecole doctorale ;
- Une subvention de 3000 euros au titre du droit comparé ;
- Une subvention de 1500 euros du CERDARE ;

Une subvention de 1500 euros du GRECCAP.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

III – Présentation du programme d'activités 2008-2009

Les projets ne manquent pas pour l'avenir.

Le président rappelle tout d'abord que l'AFDA organisera le vendredi 3 décembre prochain en collaboration avec le Laboratoire d'Etude des Réformes administratives et de la décentralisation de l'Université François Rabelais de Tours un colloque sur *Le bicentenaire de la loi de 1810 sur l'expropriation*.

Le programme est d'ores et déjà achevé et les intervenants pressentis ont été sollicités dernièrement. Les premières réponses positives sont parvenues ce qui permettra de diffuser le détail du programme dans les toutes prochaines semaines.

Le président annonce que les actes de cette journée d'études bénéficieront, comme les précédentes manifestations de décembre, d'une publication dans le JCP A, nouvelle illustration du soutien que cette revue et plus généralement les éditions LexisNexis accordent depuis l'origine à l'AFDA.

Il sera d'ailleurs concrétisé par la publication des Actes du présent colloque la forme du tome 4 des travaux de l'AFDA au sein de la collection Colloques et débats chez LexisNexis. En principe, la parution est prévue pour le début 2011.

Le colloque de juin 2011, se tiendra du 8 au 10 juin à la Faculté de droit de Grenoble où les participants seront accueillis cette fois par le Centre de Recherches Juridiques (CRJ) que dirige Xavier Dupré de Boulois et par le Centre d'Etudes et de Recherche en Droit, Histoire et Administration Publique (CERDHAP) que dirige Jean-charles Froment.

Le thème du colloque sera « La puissance publique ».

Le troisième Printemps de la jeune recherche se tiendra à cette occasion sur l'œuvre d'un nouvel auteur classique, Gaston Jèze.

Ce colloque sera, comme à l'accoutumée, l'occasion de réunir l'Assemblée générale de notre association. Celle-ci marquera la fin du mandat de 5 ans de l'actuel conseil d'administration et du bureau. Seront en conséquence élus de nouveaux membres lesquels désigneront ensuite en leur sein les membres du bureau (article 9 des statuts).

Enfin, le président donne la parole au professeur Melleray au sujet d'une proposition émanant de l'Association française de droit constitutionnel et à laquelle il paraît intéressant de répondre favorablement.

Le vice-président présente alors en quelques mots la proposition faite par l'AFDC d'attribuer conjointement un prix de thèse de libertés publiques qui serait doté d'une promesse de publication. Le professeur Yves Gaudemet a, en effet, donné son accord pour accueillir au sein de la Bibliothèque de droit public des éditions LGDJ la publication de la thèse qui sera primée. Compte tenu, toutefois, du nombre probablement limité des thèses soutenues dans cette discipline, il est jugé prudent de ne prévoir l'attribution de ce prix que tous les deux ans afin de permettre une sélection intéressante.

IV. Questions diverses

Le président indique ensuite qu'il a volontairement laissé vierge la rubrique « questions diverses » dans la convocation car le point qu'il compte évoquer à ce titre aurait pu blesser la modestie de l'intéressé et priver de l'effet de surprise.

Le président donne alors lecture de l'article 5 des statuts de l'AFDA consacré à la composition de l'association :

L'association se compose de personnes physiques ou morales, publiques ou privées.

Elle comprend :

- *des membres actifs*
- *des membres d'honneur*

Sont membres d'honneur ceux qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisations et bénéficient du droit de vote à l'assemblée générale. La qualité de membre d'honneur est attribuée par l'assemblée générale.

Le président estime légitime au regard des efforts considérables, parfaitement désintéressés et ô combien utiles au rayonnement de l'AFDA de soumettre au vote de l'assemblée générale, l'attribution de la qualité de membre d'honneur de celle-ci à M. Didier Girard.

C'est une bien modeste expression de la reconnaissance qui lui est due pour le beau travail accompli depuis deux ans et particulièrement ces trois derniers mois. En cas de vote favorable de notre assemblée, il sera dispensé de toute cotisation aussi longtemps qu'il souhaitera rester membre de notre association.

Le président suggère de ne pas procéder à un vote formel mais d'exprimer l'accord de l'assemblée générale par des applaudissements.

L'assemblée attribue ainsi par acclamation la qualité de membre d'honneur à M. Didier Girard.

La séance est levée à 18 h.